

[Texte]

his officials for the consideration of the White Paper on tax proposals.

Je donne maintenant la parole à M. Fernand Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Ce matin le ministre discutait avec M. Lambert de ce qui est laissé à la discrétion du ministre et il laissait entendre que la loi qui se prépare à l'heure actuelle pourrait modifier l'autre de manière à en réduire le champ. Maintenant, je crois comprendre que c'est surtout l'article 138, qui décrit ce domaine. Le ministre pourrait-il nous indiquer où et quand s'exerce la discrétion ministérielle et en même temps ce qu'il aimerait voir éclairci par la loi.

Le président: Messieurs, j'aimerais que vos questions traitent des propositions du Livre blanc. Je sais que c'est très difficile pour le président d'empêcher un membre de poser une question sur un sujet qui touche à ce que nous discutons, mais autant que possible, les questions au ministre ou à ses officiers doivent porter sur le Livre blanc, monsieur Leblanc.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, ma question concerne le Livre blanc indirectement même si celui-ci ne contient pas de proposition pour amender ce domaine. Peut-être le Comité serait-il intéressé à faire une telle proposition et c'est pourquoi je crois qu'il est important que le ministre nous donne son avis sur ce sujet.

Le président: Monsieur Leblanc, je me répète. Je sais qu'il est très difficile d'empêcher un membre de relier sa question au sujet en discussion. J'accepte votre question mais ma suggestion est qu'on traite des propositions du Livre blanc et des responsabilités du ministère du Revenu national relativement aux propositions du Livre blanc. Monsieur Côté.

M. Côté (Longueuil): Monsieur le président, comme cette question a trait à l'application de la loi telle quelle, peut-être M. Harmer pourrait-il répondre plus facilement à cette question.

Mr. Harmer: Mr. Chairman, I am not certain that I understand the question, but I think it was "Did we think that we needed greater discretionary powers than are presently in the law to administer the law as it presently is?"

Mr. Leblanc (Laurier): That is what I want to know. Do you want more discretion or do you want us to make a suggestion or recom-

[Interprétation]

certain de ses fonctionnaires et nous reprenons l'étude du Livre blanc sur les propositions fiscales.

Mr. Fernand Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you Mr. Chariman.

This morning the Minister discussed with Mr. Lambert the discretionary powers given to the Minister, and he seemed to say that the act that is being prepared may be amended to withdraw these, the discretionary powers. However it is mostly within the context of paragraph 138 of the Act that these discretionary powers are used. Could the Minister tell us where and when he has to use his discretion in certain matters, and what he would like to be cleared up by the act.

The Chairman: Gentlemen, I wish you would limit yourself to the White Paper. It is quite difficult for the Chairman to prevent a member from asking a question on a topic that has been discussed, however, I think the questions that are asked of the Minister or to his officials should deal with the White Paper. Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc (Laurier): My questions deal indirectly with the White Paper even though the White Paper does not contain proposals for amendment. However, the Committee may be interested to make such a proposal within the context of the White Paper, and this is why I feel it is important to get the Minister's opinion.

The Chairman: Mr. Leblanc I will repeat what I have said. I know it is very hard to prevent a member from tying up this question to the topic being discussed. I accept your question, but I suggest that we deal with the White Paper proposals and with the rule of the Department of Revenue concerning the White Paper. Mr. Côté.

Mr. Côté (Longueuil): Mr. Chairman, since this question deals with how the law is applied, maybe Mr. Harmer could answer this question more easily.

M. Harmer: Monsieur le président, je ne suis pas sûr de comprendre la question mais c'était selon moi: Croyons-nous que nous avons besoin de pouvoirs discrétionnaires plus vastes que ceux dont nous disposons actuellement pour assurer l'administration de la loi?

M. Leblanc (Laurier): Est-ce que vous désirez plus de discrétion ou voulez-vous que nous disions que vous avez trop de pouvoir